

Mise à jour pour les abonnés SEDAR ^{MD} le 25 mars 2004

Mise à jour des codes (version 007.001.016)

Une mise à jour des codes SEDAR est prévue pour le lundi 29 mars 2004. La taille approximative du fichier est de 3.25 Mo et le téléchargement devrait prendre environ 10 minutes à l'aide d'un modem de 28.8 kbits/s.

Nous vous invitons à télécharger la mise à jour des codes dès que possible à compter du 29 mars 2004, en suivant les instructions indiquées ci-dessous :

1. Lancez le logiciel SEDAR;
2. Sélectionnez le menu Fichier;
3. Dans le menu Fichier, sélectionnez Échanges avec le serveur SEDAR.

Cette méthode permettra d'assurer que l'application est à jour et prête à être utilisée avant que vous ne procédiez à des dépôts.

Avec cette mise à jour des codes, l'application client SEDAR passera à la version 007.001.016.

Veuillez patienter et **attendre la fin du téléchargement avant de passer à l'étape suivante**. Une fois la mise à jour des codes téléchargée, fermez le logiciel SEDAR et suivez les instructions énumérées ci-après pour procéder à la mise à jour des codes :

1. Cliquez sur le bouton Démarrer situé dans le coin inférieur gauche de l'écran;
2. Sélectionnez Programmes;
3. Dans le menu Programmes, sélectionnez SEDAR, puis Mise à jour des codes.

Résumé des modifications apportées par cette mise à jour des codes

Le 30 mars 2004, les autorités en valeurs mobilières du Canada adopteront un nouveau règlement, la Norme canadienne 51-102 intitulée *Obligations d'information continue*. Celle-ci modifiera de manière significative les obligations des émetteurs assujettis en matière d'information continue. Toutefois, cette norme ne s'appliquera pas aux fonds d'investissement.

En général, la Norme canadienne 51-102 s'appliquera à tous les émetteurs assujettis canadiens, à l'exception des fonds d'investissement. Dans certains cas, les exigences varieront en fonction des marchés auxquels sont cotées les valeurs de l'émetteur.

Veuillez également consulter les normes indiquées ci-après, puisqu'elles pourraient avoir une incidence sur vos obligations en matière d'information continue :

- la Norme canadienne 52-107 intitulée *Principes comptables, normes de vérification et monnaies de présentation acceptables*;
- la Norme canadienne 52-108 intitulée *Surveillance des vérificateurs*;
- la Norme multilatérale 52-109 intitulée *Attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*;
- la Norme multilatérale 52-110 intitulée *Comités de vérification*.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des modifications, veuillez consulter la brochure des ACVM résumant les modifications apportées aux règlements. Celle-ci est offerte dans les sites Web des commissions des valeurs mobilières de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, du Manitoba et de l'Ontario ainsi que dans celui de l'Autorité des marchés financiers.

1. Dépôt de notices annuelles dans SEDAR

Au terme de la mise en œuvre de la Norme canadienne 51-102, le type de dossier « Notice annuelle (émetteurs non admissibles/régime du prospectus simplifié) » dans le dossier « Autres émetteurs/Information continue » a été supprimé et remplacé par le type de dossier « Notice annuelle (Règlement 51-102) » dans le dossier « Autres émetteurs/Information continue ».

Tous les émetteurs, admissibles ou non-admissibles au régime du prospectus simplifié, qui déposent une notice annuelle, doivent la déposer dans le type de dossier « Notice annuelle (Règlement 51-102) ». Les frais de dépôt de la CDS afférents à ce type de dossier s'élèvent à 455 \$, plus les taxes applicables.

Les émetteurs admissibles au régime du prospectus simplifié doivent également continuer à déposer leurs documents dans le type de dossier « Notice annuelle (NC 44-101) » dans le dossier « Autres émetteurs/Placements de titres », et ce, en plus d'utiliser le nouveau type de document « Avis concernant le dépôt de la notice annuelle (51-102A2) ». Les frais de dépôt de la CDS afférents à ce type de dossier ont été réduits de 455 \$ afin de refléter le paiement de 455 \$ versé par les émetteurs admissibles lors du dépôt de leur notice annuelle dans le type de dossier « Notice annuelle (Règlement 51-102) ».

2. Types de dossier supprimés

Les types de dossiers indiqués ci-après ont été supprimés au terme de la mise en œuvre de la nouvelle Norme canadienne 51-102. Néanmoins, les déposants peuvent toujours effectuer des soumissions supplémentaires pour les projets créés à l'aide de ces types de dossiers. Toutefois, tout dépôt n'ayant pas été soumis (tout dépôt dont l'état est TMP à votre écran Gestion des dossiers) seront signalés aux fins de suppression. La CDS INC. encourage les déposants à soumettre tous les dépôts provisoires ou à les supprimer de la liste affichée à leur écran Gestion des dossiers avant la mise à jour des codes, qui aura lieu le 29 mars 2004.

Les types de dossiers énumérés ci-après ont été supprimés du dossier « Autres émetteurs/Placement de titres /Dossiers du Québec » :

- Notice annuelle
- Prospectus simplifié

Les types de dossiers énumérés ci-après ont été supprimés du dossier « Autres émetteurs/Information continue/Dossiers généraux » :

- Changement important
- Communiqués de presse

- Notice annuelle (émetteurs non-admissibles/régime du prospectus simplifié)
- SHAIIF (BC LPS 3-27, AB Rule 45-501, CDN)
- Document annuel
- Société de crédit
- Changement de vérificateur (IG C-31)
- Changement de la date de clôture de l'exercice (IG C-51)
- Rapport de gestion

Le dossier « Autres émetteurs/Information continue/Dossiers de l'Ontario » ainsi que tout son contenu, indiqué ci-après, a été supprimé :

- Rapport de gestion intermédiaire
- Petit émetteur du secteur primaire (ON)

Tous les dépôts, qui autrement auraient été faits sous ces types de dossiers supprimés devraient, après le 29 mars 2004, être déposés sous les nouveaux types de dossiers correspondant présentés ci-dessous. Par exemple, les émetteurs qui déposent une notice annuelle et qui l'auraient déposée sous le type de dossier «Notice annuelle (émetteurs non admissibles/régime du prospectus simplifié)», devraient, après le 29 mars, la déposer dans le nouveau type de dossier Notice annuelle (Règlement 51-102).

3. Nouveaux types de dossier

Les types de dossiers énumérés ci-après ont été ajoutés au dossier « Autres émetteurs/Information continue/Dossiers généraux » en raison de la mise en œuvre de la nouvelle Norme canadienne 51-102 :

- Déclaration de changement important
- Communiqués de presse
- Attestations intermédiaires
- Rapport de gestion intermédiaire
- Attestations annuelles
- Rapport de gestion annuel
- Notice annuelle (Règlement 51-102)
- Changement de vérificateur
- Changement de la date de clôture de l'exercice
- Modification de la structure de l'entreprise
- Déclaration de changement de situation
- Déclaration d'acquisition d'entreprise
- Documents touchant aux droits des porteurs

4. SEDAR.com - Renseignements à l'intention des abonnés

Un barème mis à jour des frais de dépôt de la CDS ainsi qu'une liste de tous les types de dossiers SEDAR et des types de documents y afférant seront offerts à compter du lundi 29 mars 2004 sur notre site Web, à l'adresse www.sedar.com/sedar/sedar_fr.htm.

Jours fériés en 2004

Veillez trouver ci-dessous la liste des jours fériés observés par la province en 2004 ainsi que la disponibilité du serveur SEDAR.

JOUR FÉRIÉ	DATE DU CONGÉ	CONGÉ OBSERVÉ PAR LA PROVINCE				DISPONIBILITÉ DU SERVEUR
		C.-B.	AB	ON	QC	
Vendredi saint	9 avril	√	√	√	√	Non disponible
Fête de Dollard	24 mai	√	√	√	√	Non disponible
Fête nationale du Québec	24 juin	-	-	-	√	Disponible
Fête du Canada	1 ^{er} juillet	√	√	√	√	Non disponible
Jour férié	2 août	√	√	√	-	Disponible
Fête du Travail	6 septembre	√	√	√	√	Non disponible
Action de grâce	11 octobre	√	√	√	√	Non disponible
Jour du Souvenir	11 novembre	√	√	-	-	Disponible
Noël	27 décembre	√	√	√	√	Non disponible
Lendemain de Noël	28 décembre	√	√	√	√	Non disponible

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre représentant local du Service à la clientèle SEDAR ou avec le Service d'assistance de la CDS INC., au 1 800 219-5381.